

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18 H 15

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (Rap. Mme LOYAUX)
- 3- INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS LOCAUX (Rap. M. le Maire)
- 4-COLLABORATEURS DE CABINET (Rap. M. le Maire)
- 5-COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES MEMBRES (Rap. M. le Maire)
- 6- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ELECTION DES ADMINISTRATEURS DEVANT COMPOSER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (Rap. M. le Maire)
- 7- SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE D'EPERNAY ET SA REGION – DESIGNATION DES ELUS AU COMITE SYNDICAL (Rap. M. le Maire)
- 8- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE D'AY – DESIGNATION DES ELUS AU COMITE SYNDICAL (Rap. M. le Maire)
- 9-SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DES VALLEES DU CUBRY, DU SOURDON ET AUTRES COURS D'EAU ANNEXES
DESIGNATION DES ELUS AU COMITE SYNDICAL (Rap. M. le Maire)
- 10- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA MARNE
ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE (Rap. M. le Maire)
- 11-SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TARNAUDS
DESIGNATION DES ELUS AU COMITE SYNDICAL (Rap. M. le Maire)
- 12- SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA MARNE MOYENNE – DESIGNATION DES ELUS AU COMITE SYNDICAL (Rap. M. le Maire)
- 13- COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (Rap. M. le Maire)
- 14- CAISSE DES ECOLES – DESIGNATION DES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Rap. M. le Maire)

- 15- SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DISTRANSPORT
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Rap. M. le Maire)
- 16- SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE AGENCIA
DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES (Rap. M. le Maire)
- 17-IMPÔTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2014 (Rap. M. le Maire)
- 18- CONVENTION FINANCIERE CONSEIL GENERAL
QUARTIER ROSEMONT (Rap. M. RODRIGUES)
- 19- CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE RUE DES FOSSES
A EPERNAY A M. ET MME LEMAÎTRE (Rap. Mme LEGRAS)
- 20- VENTE D'UNE LICENCE IV APPARTENANT A LA VILLE D'EPERNAY
A L'E.U.R.L CREMONT (Rap. M. FROMM)
- 21-VENTE DE DEUX CELLULES COMMERCIALES SITUEES 48, RUE
SAINT THIBAUT ET 4, RUE DU GENERAL SARRAIL A EPERNAY (Rap. M. FROMM)
- 22- CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE CHEMIN D'ACCES AU
CENTRE SOCIAL FERME DE L'HOPITAL ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LE TOIT CHAMPENOIS (Rap. Mme LEGRAS)
- 23- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS
PERMANENTS (Rap. Mme MAZY)
- 24- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS (Rap. Mme MAZY)
- 25- AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
VEHICULES AU C.C.A.S D'EPERNAY (Rap. M. le Maire)
- 26- CONVENTION FINANCIERE – REALISATION DE TRAVAUX DE
RACCORDEMENT AUX RESEAUX PARKING MILLESIMUM B2 ET B3 (Rap. M. FROMM)
- 27-POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT URBAIN DE COHESION
SOCIALE PROGRAMMATION 2014 (Rap. Mme CHARIF)
- 28- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL,
LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE (Rap. M. MARANDON)
- 29- PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - EDITION D'UNE BROCHURE
PATRIMONIALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS (Rap. Mme LEGRAS)
- 30- MARCHE DE PROGRAMMATION ET CHANTIER DES COLLECTIONS
DU MUSEE D'EPERNAY – DEMANDES DE SUBVENTIONS (Rap. M. DEMONGIN)

- 31-PROGRAMMATION CULTURELLE ET PREFIGURATION DU CONTRAT
TERRITOIRE LECTURE – DEMANDES DE SUBVENTIONS (Rap. M. DEMONGIN)
- 32- PROGRAMME DE NUMERISATION, RESTAURATION DES FONDS
ANCIENS ET LOCAUX DE LA MEDIATHEQUE RESTAURATION DE
DOCUMENTS D'ARCHIVES – DEMANDES DE SUBVENTIONS(Rap. M. DEMONGIN)
- 33- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A
TITRE GRATUIT POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION DE
SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR PAR L'ASSOCIATION
ATMO CHAMPAGNE-ARDENNE (Rap. M. RODRIGUES)
- 34- TRAVAUX RELATIFS A L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU
BATIMENT EPHAD SITUE LE LONG DE LA RUE PIETONNE THOMAS
VAN BOMBERGHEN (Rap. M. VERDIER)
- 35- CIMETIERE NORD – RETROCESSION DE CONCESSION
DANIEL VIAUX (Rap. Mme LEGRAS)
- 36- PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX 2014 (Rap. M. VERDIER)
- 37- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION ET
LE SUIVI DE RUCHES SUR UN BATIMENT COMMUNAL (Rap. M. RODRIGUES)
- 38-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le Maire)
- 39- TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DES MINEURS (Rap. M. MARANDON)
- 40- TARIFS DES SEJOURS PROPOSES PAR LE SERVICE
EDUCATION JEUNESSE (Rap. M. MARANDON)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYLAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-03

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire

Franck LEROY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-04

2-DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-17 à -19, et L 2122-22 et -23,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant que le renouvellement général du Conseil Municipal rend caduques les précédentes délégations accordées par le Conseil au Maire,

Considérant la nécessité de déléguer certaines compétences au Maire afin de garantir une bonne continuité de l'activité communale sur des matières souvent tributaires de délais très courts,

Considérant la nécessité de prévoir l'organisation de la suppléance et les délégations de signature aux adjoints, conseillers municipaux et aux fonctionnaires,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

1- De confier au Maire les délégations suivantes :

1 – 1 D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

1 – 2 De fixer, dans la limite de 15 000 €, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

- 1 – 3 De procéder, dans la limite de 4 millions 600 000 € par emprunt, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 1 – 4 De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 1 - 5 De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 1 – 6 De passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 1 – 7 De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 1 – 8 De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 1 – 9 D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 1 – 10 De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 1 – 11 De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 1 – 12 De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 1 – 13 De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 1 – 14 De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 1 - 15 D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans la limite de 760 000 € par déclaration d'intention d'aliéner ;
- 1 – 16 D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et ce devant toute juridiction compétente, y compris en appel, pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter dans les cas suivants : sécurité publique, salubrité publique, ordre public, mise en cause de la responsabilité de la Ville, assurances, marchés publics, travaux publics, vices de construction, expropriation, environnement, autorisations d'urbanisme, documents d'urbanisme, droit de préemption, publicité, affichage, enseignes et pré enseignes, contentieux des fonctionnaires et assimilés, fiscalité, budget, élections, gestion du patrimoine immobilier public et privé, acquisition et cession

de biens mobiliers et immobiliers, contentieux relatifs à l'exécution ou à la non exécution de conventions, contentieux portant sur les actes pris par les autorités communales, ainsi que pour tout litige non compris dans les cas susvisés nécessitant d'intenter une action ou de défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'une procédure d'urgence ;

- 1 – 17 De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 760 000 € par sinistre ;
- 1 – 18 De donner en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 1 – 19 De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 1 – 20 De réaliser les lignes de trésorerie pour un montant global maximum égal à 6 millions € ;
- 1 – 21 D'exercer au nom de la commune et dans la limite de 500 000 € par déclaration d'intention d'aliéner, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'urbanisme ;
- 1 – 22 D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 1 – 23 De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 1 – 24 D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 2 - 1 En application de l'article L 2122-18 du CGCT, le Maire pourra donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire et conseillers municipaux dans les domaines relevant de leurs délégations de fonction respective pour les matières déléguées prévues au 1-5 ;
- 2 – 2 en application de l'article L 2122-18 du CGCT, le Maire pourra donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mesdames et Messieurs les Adjoints et conseillers municipaux selon la répartition ci-après :
 - la matière déléguée prévue au 1-6, au Premier Adjoint ;
 - la matière déléguée prévue au 1-13, à l'Adjoint en charge de l'Education ;
 - les matières déléguées prévues aux 1-8 à 1-10, 1-12, 1-14 à 1-15, 1-18 à 1-19 à l'Adjoint en charge de l'urbanisme et du patrimoine ;
 - la matière déléguée prévue au 1-21, 1-22 à l'Adjoint en charge du commerce des animations et du stationnement ;

- les matières déléguées prévues aux 1-3, 1-4, 1-7, 1-20 au conseiller délégué en charge des finances ;
- 2 - 3 En application de l'article L 2122-17 du CGCT en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire et de l'Adjoint délégué, si tel est le cas, la délégation sera exercée par Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau pour la signature des matières déléguées 1-2 à 1-21

Le Maire pourra donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature :

- en application de l'article L 2122-19 du CGCT, au Directeur Général des Services ainsi qu'aux Directeurs Généraux Adjoints des services de la Ville d'Epernay, notamment en ce qui concerne les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 30 000 € HT,

- en application de l'article L 2122-18 du CGCT, au conseiller délégué en charge des finances, les marchés et accords-cadres à partir de 30 000 € HT.

Adopté à la majorité des votants : (30 voix pour - 1 contre : M. LEFEVRE - 3 abstentions : MM. ANGERS, RICHARD et Mme PERREIN)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 15 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Le Maire,

Franck LEROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-05

3-INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R 2123-23,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, articles 81 et 99,

Vu le décret n° 2010-761 du 7 juillet 2010 portant majoration à compter du 1^{er} juillet 2010 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées,

Considérant que notre commune compte 24 600 habitants,

Considérant que notre commune est chef-lieu d'arrondissement et que ce caractère justifie l'autorisation des majorations d'indemnités prévues par l'article précité,

Considérant que notre commune est attributaire de la dotation de solidarité urbaine au cours de l'un, au moins des trois exercices précédents; dans ce cas, les indemnités de fonction peuvent être votées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population de la commune, soit en l'espèce, par rapport à la strate de 50 000 à 99 999 habitants,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : L'enveloppe utilisable pour les indemnités de fonction des élus est calculée sur la base de l'indemnité maximale pouvant être allouée dans la strate démographique d'Epernay, au Maire au taux de 90 % et à 10 indemnités au taux maximal de 33 % pour les Maires-Adjoints,

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles L 2123-22 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, une majoration de 20 % est prévue pour les communes chef-lieux d'arrondissement,

Article 3 : Notre commune étant attributaire de la dotation de solidarité urbaine au cours de l'un, au moins, des trois exercices précédents, les indemnités de fonction sont votées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population de la commune, soit en l'espèce, par rapport à la strate de 50 000 à 99 999 habitants,

Article 4 : Le volume de ces indemnités (enveloppe de base + majorations) ainsi déterminées, fait l'objet d'une répartition individuelle entre le Maire, chaque Maire-Adjoint, chaque Conseiller Délégué, et chaque Conseiller Municipal, selon les taux indiqués dans la présente délibération et conformément au tableau joint en annexe, en application de l'article L 2123-20-1 du C.G.C.T,

Le Maire : 128 % de l'indice brut 1015

Les Adjoints au Maire : 25 % de l'indice brut 1015

Les Conseillers délégués : 13 % de l'indice brut 1015

Les Conseillers municipaux : 3 % de l'indice brut 1015

Article 5 : Ces mesures seront applicables à compter du :

- 4 avril 2014, pour les Conseillers municipaux ;
- 4 avril 2014, pour le Maire et les Adjoints ;
- du caractère exécutoire des arrêtés de délégation, pour les Conseillers Délégués.

Article 6 : Ces indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Article 7 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 6531/202/402 du budget.

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées
aux membres de l'assemblée délibérante**

FONCTION	PRENOM, NOM	Montant BRUT mensuel au taux en vigueur au 1er juillet 2010	Pourcentage INDICE 1015
Maire	Franck LEROY	4 865,88 €	128 %
1er adjoint	Benoît MOITTE	950,37 €	25 %
2ème adjoint	Annie LOYAUX	950,37 €	25 %
3ème adjoint	Pierre MARANDON	950,37 €	25 %
4ème adjoint	Anne-Marie LEGRAS	950,37 €	25 %
5ème adjoint	Jacques FROMM	950,37 €	25 %
6ème adjoint	Candie LHEUREUX	950,37 €	25 %
7ème adjoint	Christian DEMONGIN	950,37 €	25 %
8ème adjoint	Abida CHARIF	950,37 €	25 %
9ème adjoint	Jonathan RODRIGUES	950,37 €	25 %
10ème adjoint	Magali CARBONNELLE	950,37 €	25 %
Conseiller délégué	Marie-Claire BILBOR	494,19 €	13 %
Conseiller délégué	Rémi GRAND	494,19 €	13 %
Conseiller délégué	Christine MAZY	494,19 €	13 %
Conseiller délégué	Joachim VERDIER	494,19 €	13 %
Conseiller municipal	Aline TRIOLET	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Damien GODIET	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Nicole LESAGE	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Pascale MARNIQUET	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Claude MARECHAL	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Daniel MAIRE	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Jean-Michel LLORCA	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Astrid TUSSEAU	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Hélène DEVILLIERS	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Michel BRIXY	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Mauricette HAGNUS	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Edouard ABON	114,04 €	3%
Conseiller municipal	Catherine CROZAT	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Sébastien DURANCOIS	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Chantal CLEMENT	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Dominique KLEIN	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Jean-Paul ANGERS	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Hélène PERREIN	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	William RICHARD	114,04 €	3 %
Conseiller municipal	Marc LEFEVRE	114,04 €	3 %

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 contre : M. LEFEVRE)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-06

4-COLLABORATEURS DE CABINET

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 110,

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 et notamment ses articles 7 et 10,

Considérant que le recrutement de collaborateurs de cabinet nécessite au préalable l'inscription des crédits budgétaires nécessaires,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le recrutement de deux collaborateurs de cabinet.

DECIDE l'inscription de crédits correspondant :

- d'une part, à une rémunération annuelle maximale de 90 % de la rémunération totale annuelle (incluant le traitement indiciaire et le régime indemnitaire) de l'indice terminal du grade de Directeur Général des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants ;

- d'autre part, à une rémunération annuelle maximale basée sur l'indice brut 780 du grade d'attaché (incluant le traitement indiciaire et le régime indemnitaire).

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-07

5-COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DESIGNATION DES MEMBRES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 22,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler les membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Candidatures reçues :

- liste présentée par Franck LEROY:

- M. Jacques FROMM
- M. Claude MARECHAL
- Mme Christine MAZY
- M. Jonathan RODRIGUES
- Mme Magali CARBONNELLE
- M. Joachim VERDIER
- M. Damien GODIET
- M. Jean-Michel LLORCA
- M. Edouard ABON
- Mme Aline TRIOLET

- liste présentée par Sébastien DURANÇOIS :

- M. Dominique KLEIN
- M. Sébastien DURANÇOIS

-liste présentée par Jean-Paul ANGERS :

- M. William RICHARD
- M. Jean-Paul ANGERS

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Quotient électoral : (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)
 $35/5 = 7$

Ont obtenu :

Liste présentée par Franck LEROY = 27/7	= 3 sièges
Liste présentée par Sébastien DURANCOIS = 4 /7	= 0 siège
Liste présentée par Jean-Paul ANGERS = 4/7	= 0 siège

Restes :

Liste présentée par la majorité municipale = 6

Liste présentée par Sébastien DURANCOIS = 4

Liste présentée par Jean-Paul ANGERS = 4

Attribution : 1 siège à la liste présentée par Franck LEROY, et 1 siège pour la liste présentée par Jean-Paul ANGERS au bénéfice de l'âge.

DECLARE élus les membres suivants :

titulaires :

- M. Jacques FROMM
- M. Claude MARECHAL
- Mme Christine MAZY
- M. Jonathan RODRIGUES
- M. William RICHARD

suppléants :

- Mme Magali CARBONNELLE
- M. Joachim VERDIER
- M. Damien GODIET
- M. Jean-Michel LLORCA
- M. Jean-Paul ANGERS

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTIE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-08

**6-CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ELECTION DES
ADMINISTRATEURS DEVANT COMPOSER LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L123-6 et R123-8, R123-10 et R123-15,

Vu la délibération 08-10 du 28 mars 2008, fixant à 13 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), répartis comme suit :

- le Maire, Président,
- 6 membres élus par le Conseil Municipal,
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions fixées par l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Candidatures reçues :

- liste présentée par Franck LEROY :

- Mme Annie LOYAUX
- Mme Magali CARBONNELLE
- Mme Candie LHEUREUX
- Mme Abida CHARIF
- Mme Marie-Claire BILBOR

- liste présentée par Sébastien DURANCOIS :

- Mme Chantal CLEMENT
- M. Dominique KLEIN

-liste présentée par Jean-Paul ANGERS :

- Mme Hélène PERREIN
- M. William RICHARD

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Quotient électoral : (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) $35/6 = 5,833$

Ont obtenu :

Liste présentée par Franck LEROY	= $28/5,833$	= 4 sièges
Liste présentée par Sébastien DURANCOIS	= $3/5,833$	= 0 siège
Liste présentée par Jean-Paul ANGERS	= $4/5,833$	= 0 siège

Restes :

Liste présentée par Franck LEROY = 4,667

Liste présentée par Sébastien DURANCOIS = 3

Liste présentée par Jean-Paul ANGERS = 4

Attribution : les sièges restants sont attribués :

1 à la liste présentée par Franck LEROY, 1 à la liste présentée par Jean-Paul ANGERS

DECLARE élus les membres suivants :

- Mme Annie LOYAUX
- Mme Magali CARBONNELLE
- Mme Candie LHEUREUX
- Mme Abida CHARIF
- Mme Marie-Claire BILBOR
- Mme Hélène PERREIN

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-09

**7-SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE
DANSE D'EPERNAY ET SA REGION - DESIGNATION DES ELUS
AU COMITE SYNDICAL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-7 et L5212-7,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole de Musique et de Danse d'Epernay et sa Région, article 5,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler ses représentants au Conseil Syndical,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection, au scrutin secret, des représentants du Conseil Municipal au Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole de Musique et de Danse d'Epernay et sa Région, au scrutin secret :

Postes à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants

Sont candidats :

titulaires :

- M. Christian DEMONGIN
- M. Rémi GRAND

suppléants :

- M. Jean-Michel LLORCA
- Mme Magali CARBONNELLE

Nombre de votants : 35
Nombre de bulletins Nuls : 4
Nombre de Suffrages exprimés : 31

Ont obtenu :

titulaires :

- M. Christian DEMONGIN	31 voix
- M. Rémi GRAND	28 voix

suppléants :

- M. Jean-Michel LLORCA	31 voix
- Mme Magali CARBONNELLE	31 voix

Majorité absolue : 16 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élus les membres suivants :

-en qualité de titulaires :

- M. Christian DEMONGIN
- M. Rémi GRAND

-en qualité de suppléants:

- M. Jean-Michel LLORCA
- Mme Magali CARBONNELLE

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTIE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-10

**8-SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PLAINE D'AY-EPERNAY - DESIGNATION DES ELUS
AU COMITE SYNDICAL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-7,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Plaine d'Aÿ-Epernay, article 5,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler ses représentants au Conseil Syndical,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Plaine d'Aÿ-Epernay :

Postes à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants

Sont candidats :

titulaires :

- M. Daniel MAIRE
- M. Pierre MARANDON
- M. Benoît MOÏTTIE
- M. Joachim VERDIER
- M. Dominique KLEIN
- M. Sébastien DURANÇOIS
- M. Marc LEFEVRE

suppléants :

- Mme Anne-Marie LEGRAS
- M. Rémi GRAND
- M. Claude MARECHAL
- M. Jonathan RODRIGUES
- M. Edouard ABON

- Nombre de votants : 35
- Bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 35

Ont obtenu :

titulaires :

- | | |
|--------------------------|---------|
| - M. Daniel MAIRE | 29 voix |
| - M. Pierre MARANDON | 31 voix |
| - M. Benoît MOÏTTIE | 30 voix |
| - M. Joachim VERDIER | 31 voix |
| - M. Dominique KLEIN | 3 voix |
| - M. Sébastien DURANÇOIS | 4 voix |
| - M. Marc LEFEVRE | 6 voix |

suppléants :

- | | |
|-------------------------|---------|
| - Mme Anne-Marie LEGRAS | 31 voix |
| - M. Rémi GRAND | 29 voix |
| - M. Claude MARECHAL | 31 voix |
| - M. Jonathan RODRIGUES | 31 voix |
| - M. Edouard ABON | 30 voix |

Majorité absolue : 18 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin, pour certains candidats :

DECLARE élus les membres suivants :

- en qualité de titulaires :

- M. Daniel MAIRE
- M. Pierre MARANDON
- M. Benoît MOITTIE
- M. Joachim VERDIER

- en qualité de suppléants :

- Mme Anne-Marie LEGRAS
- M. Rémi GRAND
- M. Claude MARECHAL
- M. Jonathan RODRIGUES
- M. Edouard ABON

DIT qu'il y a lieu à 2^{ème} tour pour le 5^{ème} poste de titulaire :

Sont candidats :

- Dominique KLEIN
- Marc LEFEVRE

Nombre de votants : 7

Nombre de bulletins Nuls : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 7

Ont obtenu :

- | | |
|------------------|--------|
| -Dominique KLEIN | 3 voix |
| -Marc LEFEVRE | 4 voix |

Majorité absolue : 4 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie au second tour,

DECLARE élu :

- en qualité de titulaire : Marc LEFEVRE.

DIT qu'à l'issue du scrutin, les représentants de la Ville sont :

en qualité de titulaires :

- M. Daniel MAIRE
- M. Pierre MARANDON
- M. Benoît MOITTIE
- M. Joachim VERDIER
- M. Marc LEFEVRE

- en qualité de suppléants :

- Mme Anne-Marie LEGRAS
- M. Rémi GRAND
- M. Claude MARECHAL
- M. Jonathan RODRIGUES
- M. Edouard ABON

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYLAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-11

**9-SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DES
VALLEES DU CUBRY, DU SOURDON ET AUTRES COURS D'EAU
ANNEXES - DESIGNATION DES ELUS AU COMITE SYNDICAL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-7 et L5212-7,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement des vallées du Cubry, du Sourdon et autres cours d'eau annexes, notamment l'article 6,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler ses représentants au Conseil Syndical,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des 2 représentants du Conseil Municipal au Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement des vallées du Cubry, du Sourdon et autres cours d'eau annexes :

Sont candidats :

- M. Daniel MAIRE
- M. Jonathan RODRIGUES

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls : 4

Suffrages exprimés : 31

Ont obtenu :

- M. Daniel MAIRE	28 voix
- M Jonathan RODRIGUES	31 voix

Majorité absolue : 16 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élus les membres suivants :

- M.	Daniel MAIRE
- M.	Jonathan RODRIGUES

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYLAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-12

**10-SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA MARNE
ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5711-1 et L 5211-7,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne, notamment l'article 5,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner au scrutin secret les délégués chargés de représenter notre collectivité au sein des commissions locales instituées dans les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants représentant la Ville d'Épernay au sein de la commission locale du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne :

Sont candidats :

titulaires :

- M. Daniel MAIRE
- M. Joachim VERDIER
- M. Sébastien DURANÇOIS
- M. William RICHARD

suppléants :

- M. Edouard ABON
- M. Michel BRIXY

- M. Dominique KLEIN
- M. Jean-Paul ANGERS

1^{er} Tour :

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Ont obtenu :

titulaires :

- M. Daniel MAIRE	28 voix
- M. Joachim VERDIER	31 voix
- M. Sébastien DURANCOIS	4 voix
-M. William RICHARD	5 voix

suppléants :

- M. Edouard ABON	31 voix
- M. Michel BRIXY	31 voix
- M. Dominique KLEIN	3 voix
-M. Jean-Paul ANGERS	6 voix

Majorité absolue : 18 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin, pour certains candidats :

DECLARE élus les représentants suivants :

titulaires :

- M. Daniel MAIRE
- M. Joachim VERDIER

suppléants :

- M. Edouard ABON
- M. Michel BRIXY

Dit qu'il y a lieu à un second tour de scrutin pour 1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant

Sont candidats :

Titulaires :

-M. William RICHARD
-M. Sébastien DURANCOIS

Suppléants :

-Jean-Paul ANGERS
-Dominique KLEIN

2^{ème} tour :

Nombre de votants : 7

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Ont obtenu :

Titulaire :

-M. William RICHARD 4 voix

Suppléant :

-M. Jean-Paul ANGERS 4 voix.

Majorité absolue : 4

Considérant que la majorité est remplie dès le second tour de scrutin,

DECLARE élus les représentants suivants :

Titulaire :

-M. William RICHARD

Suppléant :

-M. Jean-Paul ANGERS.

DIT qu'à l'issue du scrutin les délégués de la commune sont :

Titulaires :

- M. Daniel MAIRE
- M. Joachim VERDIER
- M. William RICHARD

Suppléants :

- M. Edouard ABON
- M. Michel BRIXY
- M. Jean-Paul ANGERS

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-13

**11-SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TARNAUDS - DESIGNATION
DES ELUS AU COMITE SYNDICAL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-7,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Tarnauds, notamment l'article 6,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler ses représentants au Comité Syndical,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat des Tarnauds :

Poste à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants.

Sont candidats :

titulaires :

- M. Damien GODIET
- M. Sébastien DURANÇOIS
- Mme Hélène PERREIN

suppléants :

- Mme Mauricette HAGNUS
- Mme Chantal CLEMENT
- M. William RICHARD

1^{er} tour :

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Ont obtenu :

titulaires :

- M. Damien GODIET	31 voix
- M. Sébastien DURANCOIS	3 voix
-Mme Hélène PERREIN	5 voix

suppléants

- Mme Mauricette HAGNUS	31 voix
- Mme Chantal CLEMENT	3 voix
- M. William RICHARD	5 voix

Majorité absolue : 18 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin, pour certains candidats :

DECLARE élus les représentants suivants :

- en qualité de titulaires :
- M. Damien GODIET

- en qualité de suppléants :
- Mme Mauricette HAGNUS

DIT qu'il y a lieu à un second tour de scrutin pour 1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant

Sont candidats :

Titulaires :

-M. Sébastien DURANCOIS
-Mme Hélène PERREIN

Suppléants :

-Mme Chantal CLEMENT
-M. William RICHARD

2^{ème} tour :

Nombre de votants : 7

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Ont obtenu :

Titulaires :

-M. Sébastien DURANCOIS 3 voix
-Mme Hélène PERREIN 4 voix

Suppléants :

-Mme Chantal CLEMENT 3 voix
-M. William RICHARD 4 voix

Majorité absolue : 4

Considérant que la majorité est remplie dès le second tour de scrutin,

DECLARE élus les représentants suivants :

Titulaire :

-Mme Hélène PERREIN

Suppléant :

-M. William RICHARD

DTT qu'à l'issue du scrutin les délégués de la commune sont donc :

Titulaires :

-M. Damien GODIET
-Mme Hélène PERREIN

Suppléants :

-Mme Mauricette HAGNUS
-M. William RICHARD

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTIE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYEAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-14

**12-SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE
DE LA MARNE MOYENNE - DESIGNATION DES ELUS
AU COMITE SYNDICAL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5711-1 et L 5211-7,

Vu les statuts du Syndicat Mixte, notamment l'article 7,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler ses représentants au Comité Syndical,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat d'Aménagement Hydraulique de la Marne Moyenne :

Poste à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants.

Sont candidats :

titulaires :

- M. Rémi GRAND
- M. Jonathan RODRIGUES

suppléants :

- M. Damien GODIET
- M. Jean-Michel LLORCA

1^{ER} tour :

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins nuls : 4

Nombre de bulletins blancs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 28

Ont obtenu :

titulaires :

- M. Rémi GRAND	28 voix
- M. Jonathan RODRIGUES	28 voix

suppléants

- M. Damien GODIET	28 voix
- M. Jean-Michel LLORCA	28 voix

Majorité absolue : 15 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élus les représentants suivants :

- en qualité de titulaires :
- M. Rémi GRAND
- M. Jonathan RODRIGUES

- en qualité de suppléants :
- M. Damien GODIET
- M. Jean-Michel LLORCA

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYLAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-15

13-COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1413-1 et L2121-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 03-1161, fixant à 8 le nombre des membres de cette commission, dont 4 membres du Conseil municipal,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de redésigner les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal :

Sont candidats :

- M. Jacques FROMM
- M. Christian DEMONGIN
- M. Pierre MARANDON
- M. Dominique KLEIN
- M. William RICHARD

1^{er} tour :

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

Ont obtenu :

- M. Jacques FROMM	28 voix
- M. Christian DEMONGIN	28 voix
- M. Pierre MARANDON	28 voix
- M. Dominique KLEIN	4 voix
- M. William RICHARD	4 voix

Majorité absolue : 18 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin, pour certains candidats :

DECLARE élus les représentants suivants :

- M. Jacques FROMM
- M. Christian DEMONGIN
- M. Pierre MARANDON

DIT qu'il y a lieu à un second tour de scrutin pour 1 poste

Sont candidats :

- M. Dominique KLEIN
- M. William RICHARD

2^{ème} tour :

Nombre de votants : 7

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Ont obtenu :

-M. Dominique KLEIN	3 voix
-M. William RICHARD	4 voix

Majorité absolue : 4

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le second tour de scrutin,

DECLARE élu le représentant suivant :

- M. William RICHARD

A l'issue du scrutin les délégués de la commune sont donc :

- M. Jacques FROMM
- M. Christian DEMONGIN
- M. Pierre MARANDON
- M. William RICHARD

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 8 avril 2014

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY , M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-16

**14-CAISSE DES ECOLES - DESIGNATION DES ELUS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-21,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles, articles 4 et 9,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler ses représentants au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles :

Nombre de sièges à pourvoir : 4 titulaires et 4 suppléants

Sont candidats :

titulaires :

- Mme Magali CARBONELLE
- M. Pierre MARANDON
- Mme Abida CHARIF
- Mme Hélène PERREIN
- Mme Chantal CLEMENT

suppléants :

- Mme Astrid TUSSEAU
- Mme Annie LOYAUX
- M. Jean-Michel LLORCA
- M. Jean-Paul ANGERS
- M. Sébastien DURANÇOIS

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 35

Ont obtenu :

titulaires :

- | | |
|-------------------------|---------|
| - Mme Magali CARBONELLE | 28 voix |
| - M. Pierre MARANDON | 28 voix |
| - Mme. Abida CHARIF | 28 voix |
| - Mme. Hélène PERREIN | 5 voix |
| - Mme. Chantal CLEMENT | 3 voix |

suppléants :

- | | |
|--------------------------|---------|
| - Mme. Astrid TUSSEAU | 28 voix |
| - Mme. Annie LOYAUX | 28 voix |
| - M. Jean-Michel LLORCA | 28 voix |
| - M. Jean-Paul ANGERS | 5 voix |
| - M. Sébastien DURANÇOIS | 3 voix |

Majorité absolue : 18 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin, pour 3 titulaires et 3 suppléants

DECLARE élus les membres suivants :

titulaires :

- Mme Magali CARBONELLE
- M. Pierre MARANDON
- Mme Abida CHARIF

suppléants :

- Mme Astrid TUSSEAU
- Mme Annie LOYAUX
- M. Jean-Michel LLORCA

DIT qu'il y a lieu à un deuxième tour de scrutin pour 1 titulaire et 1 suppléant :

Sont candidats :

en qualité de titulaire :

- Mme Hélène PERREIN
- Mme Chantal CLEMENT

en qualité de suppléant :

- M. Jean-Paul ANGERS
- M. Sébastien DURANÇOIS

Nombre de votants : 7

Bulletins nuls : 0

Suffrage exprimés : 7

Ont obtenu :

titulaires :

- Mme Hélène PERREIN 4 voix
- Mme Chantal CLEMENT 3 voix

suppléants :

- M. Jean-Paul ANGERS 3 voix
- M. Sébastien DURANÇOIS 3 voix

Majorité absolue : 4

DECLARE élue Mme Hélène PERREIN en qualité de titulaire

DIT qu'il y a lieu à un 3^{ème} tour de scrutin, à la majorité relative, pour le dernier poste de suppléant

Sont candidats :

- M. Jean-Paul ANGERS
- M. Sébastien DURANÇOIS

Nombre de votants : 7

Bulletins nuls : 0

Suffrage exprimés : 7

Ont obtenu :

- M. Jean-Paul ANGERS 4 voix
- M. Sébastien DURANÇOIS 3 voix

DECLARE élu Jean-Paul ANGERS, en qualité de suppléant.

DIT qu'à l'issue du scrutin, les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles sont donc :

titulaires :

- Mme Magali CARBONELLE
- M. Pierre MARANDON
- Mme Abida CHARIF
- Mme Hélène PERREIN

suppléants :

- Mme Astrid TUSSEAU
- Mme Annie LOYAUX
- M. Jean-Michel LLORCA
- M. Jean-Paul ANGERS

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTIE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-17

**15-SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DISTRANSPORT - DESIGNATION
DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1524-5 et L2121-21,

Vu les statuts de la S.E.M. Distransport,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement intégral du Conseil Municipal, il convient de renouveler les représentants de la Commune dans les organismes extérieurs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation de son représentant au Conseil d'Administration :

Sont candidats :

- M. Jonathan RODRIGUES

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls : 3

Bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

A obtenu :

- M. Jonathan RODRIGUES 29 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élu le représentant suivant :

- M. Jonathan RODRIGUES.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTIE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-18

**16-SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE AGENCIA - DESIGNATION DU
REPRESENTANT PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES
GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1524-5 et L2121-21,

Vu le Code de Commerce,

Vu les statuts de la SEM AGENCIA,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement intégral du Conseil Municipal, il convient de renouveler les représentants de la Commune dans les organismes extérieurs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation de son représentant au Conseil d'Administration :

Sont candidats :

- M. Franck LEROY

Nombre de votants : 35

Bulletins nuls : 4

Bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- M. Franck LEROY 28 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élu le représentant suivant :

- M. Franck LEROY

pour assurer la représentation de la ville d'Epernay au sein du Conseil d'Administration de la SEM AGENCIA, ainsi qu'au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SEM AGENCIA, porter la candidature de la ville d'Epernay à la Vice-Présidence du Conseil d'Administration de la SEM AGENCIA, et accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, ainsi qu' accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY , M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-19

17-IMPOTS LOCAUX - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment les articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 A,

Après communication des éléments prévisionnels relatifs aux nouvelles bases d'imposition, aux nouveaux taux de références ainsi qu'aux allocations compensatrices et dotations liées à la réforme fiscale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les taux d'imposition suivants pour l'année 2014 :

Taxe d'Habitation	25,19%
Taxe foncière bâti	24,28%
Taxe foncière non bâti	34,73%
Cotisation Foncière des Entreprises	20,01%

Adopté à la majorité des votants : (28 voix pour – 4 contre : MM. Marc LEFEVRE, Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN et Mme Chantal CLEMENT - 3 abstentions : MM. ANGERS, RICHARD et Mme PERREIN)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-20

**18-CONVENTION FINANCIÈRE CONSEIL GÉNÉRAL
QUARTIER ROSEMONT**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention financière à conclure,

Considérant que par un procès-verbal en date du 24 juin 1985, la Ville a mis à disposition l'assiette foncière pour la construction du collège Terres Rouges.

Considérant que le Conseil Général a décidé par délibérations des 20 mai 1988 et 12 janvier 2001, la reconstruction de ce collège et l'acquisition du terrain lié à cette reconstruction,

Considérant que par un procès-verbal en date du 7 mars 2006, le Conseil Général a rétrocédé en l'état à la Ville d'Epernay les parcelles cadastrées section AZ n° 209 et 206 constituant le terrain d'assiette de l'ancien collège Terres Rouges démolé.

Considérant que suite à une expertise réalisée sur ce site et au rapport d'expertise en découlant en date du 26 novembre 2010, il a été constaté la présence de matériaux non polluants dont l'origine est restée indéterminée mais, nécessitant d'être déblayés au regard du projet de requalification du quartier de la Ville.

Considérant que le surcoût de ce déblaiement a été chiffré à 44 800 € H.T,

Considérant que dans le cadre de sa politique de partenariat et du contexte précité, le Département a validé une participation financière à ces travaux à hauteur de 22 400 € H.T.

Considérant la nécessité de conclure une convention avec le Conseil Général afin de régler les engagements financiers entre les parties.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention financière à conclure avec le Conseil Général de la Marne pour le remboursement de frais engagés pour les travaux de déblaiement liés à la présence d'un excédent de matériaux sur les parcelles rétrocédées à la Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière pour le remboursement de frais engagés aux travaux de déblaiement liés à la présence d'un excédent de matériaux sur les parcelles rétrocédées à la Ville ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYLAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-21

**19-CESSION DUNE EMPRISE FONCIERE SITUEE RUE DES FOSSES
A EPERNAY A MONSIEUR ET MADAME LEMAITRE**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques, service du domaine en date du 4 avril 2014,

Vu le courrier de Monsieur et Madame LEMAITRE, en date du 3 janvier 2014, acceptant l'acquisition d'une emprise foncière dépendant de la parcelle cadastrée section BM n° 336,

Considérant que la Ville est propriétaire d'une emprise foncière de 157 m² rue des Fosses, en nature de terrain vague,

Considérant que cette parcelle est partiellement occupée par un transformateur E.D.F.

Considérant que Monsieur et Madame LEMAITRE, propriétaire d'une parcelle en face de cette emprise, ont exprimé le souhait d'acquérir la partie non occupée par le transformateur et représentant 125 m² environ,

Considérant l'absence d'intérêt à conserver ce terrain,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder une emprise foncière d'environ 125 m², provenant de la parcelle cadastrée section BM n° 336, rue des Fosses à Monsieur et Madame LEMAITRE, moyennant le prix de soixante dix €uros le mètre carré net vendeur, hors frais pour prix d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

DECIDE que les frais de bornage seront à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 024/70/7BA/720 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYLAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-22

**20-VENTE D'UNE LICENCE IV APPARTENANT A LA VILLE D'EPERNAY
A L'E.U.R.L. CREMONT**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 11-2753 en date du 11 avril 2011, portant cession d'une licence IV,

Vu le courrier de renonciation à l'acquisition, en date du 7 novembre 2011, de Monsieur Frédéric COUSINAT,

Vu le courrier en date du 22 janvier 2014, de l'E.U.R.L. CREMONT, se portant acquéreur de la licence IV,

Considérant que la Ville d'EPERNAY est propriétaire d'une licence de QUATRIEME catégorie,

Considérant que Monsieur COUSINAT a renoncé à l'acquisition de cette licence IV,

Considérant que cette licence IV a donc été remise en vente,

Concernant que l'E.U.R.L. CREMONT, s'en est portée acquéreur en date du 22 janvier 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder à l'E.U.R.L. CREMONT, la licence de QUATRIEME catégorie, appartenant à la Ville, moyennant le prix de QUINZE MILLE EUROS (15.000 €), net vendeur, payable comptant, et hors frais pour prix d'acquisition.

DECIDE que la vente devra intervenir dans le délai de deux mois de la présente délibération. A défaut celle-ci sera caduque.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les documents de vente et/ou l'acte notarié, faire toutes formalités nécessaires au transfert de cette licence, ou signer tout document relatif à cette affaire.

DIT que la recette sera imputée sur le compte 024/21/7BA/720 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-23

**21-VENTE DE DEUX CELLULES COMMERCIALES SITUÉES 48,
RUE SAINT THIBAUT ET 4, RUE DU GÉNÉRAL SARRAIL A EPERNAY**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur Serge FRETE, pour le compte de la S.C.I. ROYAL DAVOUT, souhaitant se porter acquéreur des cellules,

Vu l'avis de la Direction Générale et Régionale des Finances Publiques, en date du 21 octobre 2013,

Considérant que la Ville d'EPERNAY est propriétaire des volumes deux et trois de la Résidence du Marché, et des volumes six et sept de la 10^{ème} tranche Est de la Rénovation Saint Thibault,

Considérant que la Ville a conclu un bail commercial au profit de la société SPARNADIS, représentée par Monsieur Serge FRETE, qui a aménagé ces cellules pour y exercer l'activité sous l'enseigne « MONOP ».

Considérant que la Ville d'EPERNAY n'a pas vocation à conserver ces cellules commerciales,

Considérant, la volonté de la S.C.I. ROYAL DAVOUT, d'acquérir ces locaux commerciaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à la S.C.I. ROYAL DAVOUT, les volumes deux et trois de la Résidence du Marché, et six et sept de la 10^{ème} tranche Est de la Rénovation Saint Thibault, pour une surface de 382 m², moyennant le prix de HUIT CENT MILLE EUROS (800 000 € T.T.C), hors frais pour prix d'acquisition,

DECIDE que cette vente interviendra après apurement des loyers dus par la Société SPARNADIS,

DECIDE d'insérer dans l'acte notarié, d'une part, une clause de non garantie contre le vendeur, de toutes discussions concernant le condenseur et des éventuels troubles de la tranquillité du voisinage, avec renonciation expresse à rechercher la responsabilité du vendeur sur ce point, et d'autre part, une clause de préférence au profit du vendeur, en cas de cession dudit bien.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les compromis de vente et/ou les actes notariés, et tout document relatif à cette affaire.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 024/01/9AE 913 IMMO ST THIBAULT, et que les dépenses sur le compte 7BA720/71/617/IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-24

**22-CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE CHEMIN D'ACCES AU
CENTRE SOCIAL FERME DE L'HOPITAL ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LE TOIT CHAMPENOIS**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AW n° 162, sur laquelle figure le chemin d'accès de la rue Louise Auban-Moët dénommé Chemin de la Ferme de l'Hôpital,

Considérant le projet de l'éco-quartier Rosemont,

Considérant l'intérêt de la réalisation de ce projet immobilier,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une constitution de servitude de passage, réelle et perpétuelle sur une partie du chemin d'accès de la Ferme de l'Hôpital, cadastré section AW n° 162, contigu à la parcelle cadastrée AW n° 135, appartenant au Toit Champenois, sous la condition d'une validation du permis de construire positif pour la réalisation du projet de l'éco-quartier Rosemont.

DECIDE que cette servitude de passage concerne 35 mètres linéaires du chemin de la ferme de l'Hôpital pris à compter de la limite de voirie de la rue Louise-Auban-Moët,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un acte notarié, et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les frais occasionnés pour cet acte seront à la charge du Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-25

**23-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE
DES EMPLOIS PERMANENTS**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer deux postes d'animateur à temps complet afin de permettre la nomination de deux agents qui ont réussi le concours,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création de deux postes d'animateur à temps complet,

Article 2.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Animateurs

Grade : Animateur

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 4

Article 3.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-26

24-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE :

1) Subventions d'action

Les Cenelles

1 500 €

- Participation à l'organisation du Concert de printemps des 5 et 6 avril 2014 à Saint-Pierre Saint-Paul
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT SUBACTION

Association Sportive de l'Automobile de Champagne

9 000 €

- Participation à l'organisation du 18ème Rallye des Vins de Champagne les 4, 5 et 6 avril 2014
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Boxing Club d'Epernay

2 000 €

- Participation à l'organisation d'un gala le 19 avril 2014 au Hall des Sports Pierre Gaspard
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

<u>Châlons Champagne Reims Basket</u>	5 000 €
- Participation à l'opération Basket dans les quartiers Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
<u>Les P'tits Loups de Kathmandu</u>	400 €
- Aide à l'organisation du Challenge Trail la Népalaise 15 juin 2013 le 1 ^{er} juin 2014 Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS	
2) <u>Subventions exceptionnelles</u>	
<u>Jardin partagé de Bernon</u>	600 €
- Aide au fonctionnement Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 CIVIL ACTION	
<u>Boxing Club d'Eprenay</u>	8 000 €
- Participation à l'organisation du gala du 19 avril 2014 au Hall des Sports Pierre Gaspard Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<u>CEP Tir à l'Arc</u>	500 €
- Participation à l'acquisition de matériel (arcs de pré-compétition) Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<u>Les Ailes Sparnaciennes</u>	500 €
- Participation à l'organisation de l'avant dernière étape du Tour aérien des Jeunes Pilotes du 30 juillet au 1 ^{er} août 2014 Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<u>Les Hommes Grenouilles</u>	500 €
- Participation à l'acquisition d'un compresseur Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<u>Rugby Eprenay Champagne</u>	500 €
- Participation à l'organisation d'un voyage à Londres du 26 au 28 avril 2014 Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<u>Lion's Club d'Eprenay</u>	2 860,34 €
- Participation à l'organisation du Congrès de printemps du District 103 Est le 13 avril 2014 Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 SUBLOC	

Les Bulles de l'Espoir

300 €

- Participation au trophée Roses des Sables édition 2014
Imputation budgétaire : 2ED 240 20 6574 EDUC PROJETJEUN

- Participation à l'organisation d'un loto 105,79 €
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 SUBLOC

Pays de Champagne à vélo

250 €

- Aide au fonctionnement
Imputation budgétaire : 9T0950 6574 95 TOUR

AUTORISE le Maire, ou ses représentants, à signer tout document relatif à ces attributions.

Adopté à l'unanimité des votants.

M. DEMONGIN ne prend pas part au vote pour les Cenelles.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-26bis

24-1-ATTRIBUTION DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE :

1) Subvention exceptionnelle

Association 1814V4

1 500 €

- Participation au projet « Brie Champenoise 14 »

Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT SUBEXCEPTIONNEL

AUTORISE le Maire, ou ses représentants, à signer tout document relatif à cette attribution.

Adopté à la majorité des votants :(31 voix pour – 4 contre : MM. Marc LEFEVRE, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS et Mme Hélène PERREIN)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLOCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-26ter

24-2-ATTRIBUTION DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE :

2) Subvention exceptionnelle

Maison de l'Enfant

7 100 €

- Aide au fonctionnement

Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 CIVIL MAISENFANT

AUTORISE le Maire, ou ses représentants, à signer tout document relatif à cette attribution.

Adopté à la majorité des votants :(32 voix pour – 3 contre : MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN et Mme Chantal CLEMENT)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYLAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-27

**25-AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE VEHICULES AU CCAS D'EPERNAY**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention financière à conclure,

Vu la convention en date du 7 mars 2005 et son avenant n° 1 du 28 juin 2007 portant mise à disposition de véhicules de la Ville d'Epervay au C.C.A.S,

Considérant que certains véhicules mis à disposition ont été vendus ou changés d'affectation,

Considérant la nécessité de mettre à jour la convention en concluant un avenant n°2,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°2 ci-joint,

AUTORISE le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-28

**26-CONVENTION FINANCIÈRE RÉALISATION DE TRAVAUX DE
RACCORDEMENT AUX RESEAUX - PARKING MILLESIMUM B2 et B3**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'organisation de la fête foraine de juillet et de la fête patronale de septembre qui auront lieu respectivement du 12 au 23 juillet 2014 et du 20 septembre au 1er octobre 2014, la Ville d'Epernay a sollicité la mise à disposition des terrains à usage de parking B2 et B3 afin d'y installer les poids lourds et matériels des forains ainsi que la zone de vie de ces derniers pendant toute la durée des fêtes foraines,

Considérant que des travaux sont à réaliser notamment pour le raccordement du plateau de stationnement B2 aux réseaux publics d'eaux usées et d'eau potable,

Considérant qu'un fourreau électrique Basse Tension sera également posé en tranchée commune,

Considérant par ailleurs que la Communauté de Communes envisage de raccorder le réseau existant de la défense incendie du Millésium à l'extension projetée,

Considérant que ces travaux étant réalisés sur des terrains appartenant à la Communauté de Communes, les parties sont convenues, d'une prise en charge partielle, par la Ville d'Epernay, des frais liés aux travaux destinés à l'accueil des forains dans de meilleures conditions.

Considérant la nécessité de conclure une convention entre les deux parties afin de régler les engagements financiers et notamment les modalités de remboursement des frais estimés pour la Ville d'Epernay à 92 156,50 €HT soit 110 587,80 €TTC,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention financière ci-annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7EV706/822/2152/VOIR/ au budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-29

**27-DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN POLITIQUE DE LA VILLE
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2014**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), pour la période 2011-2014, conclu le 13 mars 2007 ainsi que l'avenant au contrat signé le 4 novembre 2011,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les orientations retenues dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Epernay,

Considérant qu'au regard des objectifs poursuivis par le CUCS, lors de la séance de travail du 15 février 2014 a été validée la programmation pour l'année 2014 et proposée une répartition financière selon les projets déclinés selon le tableau ci-annexé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention auprès de l'Etat et des différents financeurs,

AUTORISE le Maire à verser les participations de la Ville selon le tableau ci-annexé et les modalités suivantes :

- une avance de 50 % du montant de la subvention dès la notification ;
- le versement du solde au vu de la réalisation de l'action. ;

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes suivants :

6184/824/VCV832/Action
6574/824/VCV832/Action
6574/824/VCV832/Frcommun
6574/824/VCV832/Préventi
6574/824/VCV832/Hrprogra
6574/90/VEI833/Autres
6574/90/VEI833/autoecins
6574/824/VCV832/Santé
6574/90/VEI833/vitivini
6574/824/VCV832/maisenfant

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes suivants :

74718/824/VCV832/Actions
74718/824/VCV832/frcommun
74718/824/VCV832/santé
7471/90/VEI833/pconduire

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 abstentions : MM. Sébastien DURANÇOIS, Dominique KLEIN et Mme Chantal CLEMENT)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-30

**28-CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL,
LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE - TOUR DE FRANCE 2014**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a nécessité de définir une convention de partenariat.

Considérant que dans le cadre de l'organisation de la 7ème étape du Tour de France ralliant Epernay à Nancy, le 11 juillet 2014, certaines collectivités territoriales ont souhaité participer financièrement à l'évènement,

Considérant que ces partenaires souhaitent voir apparaître leur logo,

Considérant la nécessité de conclure une convention réglant les conditions du partenariat,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-31

**29-PAYS D'ART ET D'HISTOIRE EDITION D'UNE BROCHURE
PATRIMONIALE - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2014,

Vu la création et l'édition d'une brochure destinée au public à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2014 et dont le coût est estimé à 2 000 €,

Considérant que la création et l'édition d'une brochure visant à la valorisation des actions proposées par les communes sollicitées pour intégrer le futur « Pays d'Art et d'Histoire », dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2014, est subventionnable par l'Etat,

Considérant qu'il convient de mobiliser l'aide du ministère de la Culture et de la Communication - Direction des Affaires Culturelles Champagne Ardenne - pour cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention mobilisable et l'autorisation d'engager par anticipation les dépenses correspondantes, et à signer tout document relatif à cette demande,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes VAU837/820/74718/CULT et du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-32

**30-MARCHE DE PROGRAMMATION ET CHANTIER DES COLLECTIONS
DU MUSEE D'EPERNAY - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif 2014 de la Commune,

Considérant le projet de la Ville de réhabilitation de son musée,

Considérant la nécessité de lancer un marché de programmation du projet de musée et de mener à bien le travail de récolement et de reconditionnement des 130 000 objets de collection du musée, dans le cadre d'un chantier mis en place à cette fin ,

Considérant que ces opérations sont subventionnables par l'Etat et la Région à hauteur de 25 % pour chaque financeur, pour le marché de programmation, et à hauteur de 50 %, par l'Etat pour le chantier des collections du musée ;

Considérant la nécessité de solliciter les subventions auprès de ces entités,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière de l'Etat et de la Région à hauteur de 25 % pour chaque co-financeur, pour le marché de programmation, et la participation financière de l'Etat à hauteur de 50 % , pour le chantier des collections du musée, à signer tout document afférent, et à solliciter l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses et des travaux correspondants.

INDIQUE que lesdites recettes seront imputées sur le compte 1312 322 CBA256 BATI du Budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYLAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-33

**31-PROGRAMMATION CULTURELLE ET PREFIGURATION DU
CONTRAT TERRITOIRE LECTURE - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2014,

Vu la programmation culturelle et la préfiguration du Contrat Territoire Lecture prévus pour l'année 2014,

Considérant que les médiathèques ont organisé, tout au long de l'année 2013, une programmation culturelle très riche et diversifiée qui leur a valu le soutien de l'Etat par une subvention de 3 000 € et d'une subvention de 10 000 € pour le Contrat Territoire Lecture,

Considérant que cette programmation est poursuivie pour l'année 2014,

Considérant que cette opération est subventionnable par l'Etat à hauteur de 5 562 €,

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les partenaires potentiels autour de cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation d'animations à caractère littéraire estimée à 18 540 € TTC,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions des différents partenaires potentiels et à signer tout document relatif à ces demandes, ainsi que l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses correspondantes.

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 74718 321 CME 253 MEDI BIBLIOTHEQUE du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-34

**32-NUMERISATION ET RESTAURATION D'OUVRAGES DE LA
MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2014 de la commune,

Considérant que, d'une part, la poursuite de la numérisation des journaux anciens et d'autre part la restauration d'ouvrages du fonds ancien de la médiathèque sont nécessaires,

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les partenaires potentiels autour de ces opérations,

Considérant que la numérisation et la restauration d'ouvrages sont subventionnables par l'Etat à hauteur de 30 % du montant total HT,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation du projet de numérisation et de restauration estimé à 3 917 € HT, soit 4 700 € TTC,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions des différents partenaires potentiels et à signer tout document relatif à ces demandes, ainsi que l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses correspondantes.

INDIQUE que les recettes seront imputées sur les comptes 1311 321 CME 253
MEDI BIBLIOTHEQUE du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du
Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à
compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-34 bis

**32-1-RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif 2014 de la Commune,

Vu la volonté de poursuite de la politique de restauration de documents d'archives et la nécessité de restaurer des documents datant du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècles, relatifs à la Première guerre mondiale ainsi qu'à la reconstruction qui l'a suivie, et à la période 1930-1940,

Considérant que la Direction des affaires culturelles de Champagne-Ardenne soutient les services archives dans leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de 50 % sur le coût hors taxes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération de restauration de documents d'archives du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècles, relatifs à la Première guerre mondiale ainsi qu'à la reconstruction qui l'a suivie, et à la période 1930-1940, estimée à 5 000 € TTC, soit 4 167 € HT.

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter la subvention afférente et à signer tout document relatif, ainsi que l'autorisation d'engagement anticipé des dépenses correspondantes.

INDIQUE que ladite recette sera imputée sur le compte CBA 272 1322 323 ARCH du Budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-35

**33-CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE
GRATUIT POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION
DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR PAR
L'ASSOCIATION ATMO CHAMPAGNE-ARDENNE**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que l'association ATMO Champagne-Ardenne a sollicité la mise à disposition d'une emprise du domaine public afin d'installer une station de surveillance de la qualité de l'air.

Considérant que la Ville d'Epernay met à disposition de l'association ATMO Champagne-Ardenne une superficie de 5 m² situé sur le parking Rempart-Perrier à Epernay,

Considérant que la station de mesure se présente sous la forme d'une construction légère de couleur brun terre de Siègne de 2,45 m x 2 m x 2,48 m avec un toit plat et recouverte sur quatre faces d'un bardage bois. Cet abri sera climatisé mais aucun groupe extérieur ne sera visible. Cette station sera placée sur une dalle béton de dimension adaptée,

Considérant la nécessité de conclure une convention d'occupation du domaine public avec l'association ATMO CHAMPAGNE-ARDENNE,

Considérant que l'association ATMO CHAMPAGNE-ARDENNE, association à but non lucratif, ayant pour mission de renseigner sur la qualité de l'air, de fournir une expertise sur la gestion de son cycle et ainsi de répondre aux enjeux sanitaires, concourt à la satisfaction de l'intérêt général,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder la gratuité de l'occupation du domaine public à l'association ATMO Champagne-Ardenne pour une superficie de 5 m² situé sur le parking Rempart-Perrier à Epernay,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y afférent avec l'association ATMO CHAMPAGNE-ARDENNE.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-36

**34-TRAVAUX RELATIFS A L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DU
BÂTIMENT EPHAD SITUÉ LE LONG DE LA RUE PIÉTONNE
THOMAS VAN BOMBERGHEN**

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que des travaux relatifs à l'opération de construction d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 58 lits sont engagés le long de la rue piétonne Thomas Van Bomberghen par l'entreprise BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE mandatée par le Centre Hospitalier Auban-Moët d'Epernay durant une période de 15 mois,

Considérant la nécessité de réserver ce cheminement uniquement au chantier en construction et de le rendre inaccessible afin de garantir la sécurité des usagers et résidents qui utilisent le cheminement de la rue piétonne Thomas Van Bomberghen pour se promener,

Considérant que le portail destiné aux livraisons rue Louise-Auban-Moët sera ouvert en permanence au lieu du créneau habituel par le Centre Hospitalier Auban-Moët d'Epernay,

Considérant que dès la fin des travaux d'extension de 16 lits d'EPHAD et la création d'une morgue au Hameau Champenois à l'extrémité du bâtiment Cépages, prévu fin de l'été 2014, les horaires habituels d'ouverture de l'accès livraisons seront rétablis par le Centre Hospitalier Auban-Moët d'Epernay en autorisant en contrepartie le passage permanent des piétons le long du bâtiment Cépages depuis la Rotonde vers cet accès de livraisons,

Considérant que le Centre Hospitalier Auban-Moët d'Epernay s'engage à veiller à orienter les résidents vers les jardins du Hameau Champenois dont les allées ont été goudronnées afin de les rendre carrossables,

Considérant ces alternatives mises en place par le Centre Hospitalier Auban-Moët d'Epernay permettant de pallier les inconvénients liés à l'occupation temporaire du domaine public,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE la gratuité de l'occupation du domaine public à titre gracieux à l'entreprise BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE mandatée par le Centre Hospitalier Auban-Moët d'Epernay pour l'occupation de la rue piétonne Thomas Van Bomberghen.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYLAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-37

**35-CIMETIERE NORD RETROCESSION DE CONCESSION
DANIEL VIAUX**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 2009 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession 09-1359 en date du 8 octobre 2009, accordant à Monsieur Daniel VIAUX une concession de 15 ans au cimetière La Villa,

Vu la décision de concession n°14-5398 en date du 3 février 2014, accordant à Daniel VIAUX, la délivrance d'une concession cinquantenaire,

Vu l'arrêté municipal, en date du 4 février 2013, portant règlement intérieur des cimetières et ses évolutions ultérieures,

Vu la demande présentée le 4 février 2014 par Monsieur Daniel VIAUX, tendant à obtenir la rétrocession de sa concession 15 ans, au cimetière La Villa, citée ci-dessus,

Considérant que le Concessionnaire n'a plus l'utilité de ladite concession funéraire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Monsieur Daniel VIAUX la rétrocession de sa concession de 15 ans,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession de 15 ans, acquise au tarif 2009, déduction faite de la période de jouissance de 52 mois, soit la somme de 81,78 €.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-38

36-PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX 2014

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre du programme de réfection de chaussées 2014, les réseaux aériens ERDF, ORANGE et Eclairage public doivent être effacés préalablement aux travaux de voirie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'effacement des réseaux aériens pour les rues suivantes :

- Placette des Archers/Fusiliers + rue du Colonel Pierre Servagnat (section rue des Archers/rue Simone-Caillet).
- Rue de la Crayère.

Décide de réaliser les travaux de génie civil nécessaires à l'effacement des réseaux ERDF, Orange et éclairage public que les voies retenues au programme voirie 2014.

Décide que la maîtrise d'œuvre des travaux ERDF et ORANGE appartient au SIEM et que celle concernant l'éclairage public appartient à la Ville,

Dit que les dépenses seront inscrites sur le compte 2152 822 7EV 706 CSMU du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-39

**37-CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION ET
LE SUIVI DE RUCHES SUR UN BATIMENT COMMUNAL**

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2,

Vu l'article L211-7 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral de la Marne en date du 6 mai 1927 portant réglementation relative aux emplacements de ruches d'abeilles,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Considérant que dans le cadre de son Agenda 21 et de la poursuite de l'objectif 12 relatif à la mise en valeur et à la protection des patrimoines naturels (Orientation 2 : Améliorer notre qualité de vie), la Ville d'Epernay souhaite valoriser la biodiversité locale.

Considérant que la Maison des Arts et de la Vie Associative est le premier bâtiment passif de la région et qu'il a été réalisé par la Ville d'Epernay,

Considérant que la Ville d'Epernay souhaite utiliser la terrasse technique de la Maison des Arts et de la Vie Associative en mettant en place un rucher constitué de 7 ruches afin de promouvoir la biodiversité et sensibiliser le public à la préservation de l'environnement,

Considérant que pour la réalisation de ce projet, GrDF concessionnaire des réseaux de distribution de gaz naturel, souhaite prendre à sa charge le coût financier relatif à l'achat des ruches,

Considérant que Monsieur Patrick VIALLE, apiculteur professionnel, exploitant de ruches à Germaine, s'est porté volontaire pour réaliser l'exploitation et l'entretien du rucher,

Considérant qu'en contre-partie, les ruches financées par GrDF lui seront cédées,

Considérant la nécessité de conclure une convention de partenariat pour l'installation et le suivi de ruches sur un bâtiment communal.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat pour l'installation et le suivi de ruches sur un bâtiment communal et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-40

**38-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles le Conseil Municipal m'avait donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises :

1°) Le 7 janvier 2014, de conclure un avenant n°2 au marché relatif à la construction d'une Maison de la Vie Associative avec l'entreprise BEC CONSTRUCTION, et ce, moyennant une plus value de 351 132,17 € T.T.C.

2°) Le 15 janvier 2014, d'accueillir une exposition de reproductions des illustrations de François Roca créée par l'Association Lecture et Loisirs, à la médiathèque centre-ville, du 27 janvier au 8 mars 2014, et ce, à titre gracieux.

3°) Le 15 janvier 2014, de souscrire les services de la société CDC Fast, pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité des services préfectoraux. Le contrat a pris effet à partir du 21 février 2014 pour une durée d'un an, et ce, moyennant la somme de 1620 € T.T.C.

4°) Le 16 janvier 2014, de mettre à la disposition de l'Association des Parents d'Elèves des écoles Vignes Blanches et Saintonge, un bureau au rez-de-chaussée et les toilettes du bâtiment 1 de l'école élémentaire Vignes Blanches. Les locaux sont mis à disposition du 16 janvier au 4 juillet 2014, et ce, à titre gracieux.

5°) Le 17 janvier 2014, de conclure un avenant n° 1 aux lots n° 1, 5, 6 et 11 et un avenant n° 2 au lot n° 2 du marché relatif à la réhabilitation du bâtiment Paul-Bert en locaux associatifs et syndicaux avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 « VRD – Espaces verts » : Société Nouvelle Art & Jardin, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 7 168,90 € T.T.C.

-lot n° 2 « Gros-œuvre – Démolition – Désamiantage » : Société SORLET LEFEVRE, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 8 441,40 € T.T.C.

-lot n° 5 « Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie » : S.A.R.L AFM-LEROY, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 2 990,52 €.T.T.C.

-lot n° 6 « Cloisons – Menuiseries intérieures » : Société RESOR, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 8 949,34 € T.T.C.

-lot n° 11 : « Electricité » : Société EIFFAGE ENERGIE, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 12 573,89 € T.T.C.

6°) Le 21 janvier 2014, de consentir à Mme LAZZARINI, en sa qualité d'institutrice en poste à Epernay, une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire un logement de type II, sis au 2^{ème} étage, 11, rue des Huguenots, à compter du 15 février 2014, et ce, à titre gracieux.

7°) Le 17 janvier 2014, de consentir à Mme GODART une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire un logement de type III, sis au rez-de-chaussée au milieu, 7, allée de la Montagne Pelée, du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2015, et ce, moyennant la somme de 491,05 € par mois.

8°) Le 23 janvier 2014, de conclure un contrat pour la maintenance des détecteurs antivols électro-magnétiques et resensibilisateurs des médiathèques avec la société 3M, à compter du 1^{er} mars 2014 et renouvelable 2 fois, et ce, moyennant la somme de 5497,87 € T.T.C.

9°) Les 28 janvier et 26 février 2014, d'accepter l'indemnisation de :

-114,45 euros, correspondant à la remise en état du vitrage de la porte d'accès à l'école maternelle Crayères, endommagé par un acte de vandalisme le 18 janvier 2014.

-2 335,03 euros, correspondant à la remise en état d'un feu piéton sis rue de l'Hôpital, endommagé par un accident de la circulation, le 18 janvier 2014.

-211,10 euros, correspondant à la remise en état du panneau indicatif de l'Impasse de la Pagerie, endommagé par un accident de la circulation, le 8 juin 2013.

10°) Le 28 janvier 2014, d'organiser une exposition « Scènes de crime en Suède » composée de panneaux et de livres en collaboration avec l'Institut suédois, du 5 mars au 26 avril 2014, dans les médiathèques d'Epernay, et ce, à titre gracieux.

11°) Le 28 et 30 janvier 2014, d'organiser avec l'association Le Prix des Incorruptibles :

-une journée de rencontres entre Fred L., auteur, et des scolaires à la médiathèque centre-ville, le 21 mars 2014, et ce, moyennant la somme de 461 € T.T.C.

-une journée de rencontres entre Géraldine Collet, auteur, et des scolaires à la médiathèque centre-ville, le 13 mars 2014, et ce, moyennant la somme de 441 € T.T.C.

12°) Le 28 janvier 2014, de consentir à Mme GAMEL une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire un logement de type II, sis au 2^{ème} étage à droite, 11, rue des Huguenots, du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015, et ce, moyennant la somme de 307,76 € par mois.

13°) Le 30 janvier, et le 5 février 2014, dans le cadre des mercredis éducatifs de confier à :

-l'auto-entrepreneur Blard Marine, l'animation de l'atelier « Yoga du Rire » à la Maison Pour Tous le 12 mars 2014, et ce, moyennant la somme de 45 €.

-l'auto-entreprise « Marteau Magali », l'animation de l'atelier « Cours de chant » à la Maison Pour Tous les 5, 12, et 19 février 2014, et ce, moyennant la somme de 30 € de l'heure.

14°) Le 30 janvier 2014, d'organiser une rencontre avec l'artiste Odile Macchi, autour de son spectacle « Indéfectible et autres états du lien » suivie d'une présentation d'instruments et d'un échange avec le public à la médiathèque centre-ville, le 20 mars 2014 à 18 H 30, et ce, moyennant la somme de 320 € T.T.C.

15°) Le 3 février 2014, de passer l'avenant n° 1 au lot n° 1 « Maçonnerie » du marché pour le réaménagement du sous-sol du Palais des Fêtes relatif à la création de locaux de rangements pour les associations avec l'entreprise BEC CONSTRUCTION, et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 1 021,67 € T.T.C.

16°) Le 5 février 2014, dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la campagne de France d'organiser une rencontre avec l'association 1814v4 autour de l'ouvrage collectif « La Campagne de France : les dernières victoires, vues et revues par les lieux traversés » à la médiathèque centre-ville le 15 mars 2014, et ce, moyennant la somme de 100 € T.T.C.

17°) Le 5 février 2014, d'organiser avec la société « Les Ateliers de la Boîte à musique » deux ateliers d'éveil musical les 22 mars et 14 juin 2014 à 14 H 00, à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 455 € T.T.C.

18°) Le 6 février 2014, d'autoriser EAV Productions à utiliser 14 cartes postales et dessins numérisés issus du fonds ancien de la médiathèque centre-ville dans le cadre de l'émission « Pourquoi chercher plus loin n° 51 : Epernay, lumière sur l'avenue de Champagne » pour le compte de France 3 Nord Est, et ce, à titre gracieux.

19°) Le 11 février 2014, de conclure un marché relatif au mandat d'études préalables concernant l'aménagement du quartier des Berges de Marne avec la société d'économie mixte AGENCIA, et ce, moyennant la somme de 77 304,00 € T.T.C.

20°) Le 18 février 2014, de conclure un marché pour la fabrication de bacs d'orangerie avec la société ATELIER DES 3 MONDES, l'estimation de ce marché est de 17 622,00 € T.T.C. par an. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable trois fois par tacite reconduction.

21°) Le 18 février 2014, de conclure un contrat pour l'acquisition d'une solution automatisée de vente aux enchères sur internet avec la société GESLAND DEVELOPPEMENT. La dépense engagée au titre des droits d'usage s'élèvera à 10 % du montant des ventes réalisées.

22°) Le 18 février 2014, de mettre à disposition du Bar – Brasserie – Tabac – Loto La Bodega, une emprise à usage de terrasse de plein air ouverte d'une superficie de 60 m², sur le domaine public au droit de sa propriété, et ce, moyennant la somme de 69,85 € le m². La convention prend effet à la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2014. Elle est renouvelable deux fois.

23°) Le 18 février 2014, de mettre à la disposition du salon de thé – restaurant Le Darjeeling, une emprise à usage de terrasse de plein air ouverte d'une superficie de 50 m², sur le domaine public au droit de sa propriété, et ce, moyennant la somme de 69,85 € le m². La convention prend effet à la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2014. Elle est renouvelable deux fois.

24°) Le 20 février 2014, de confier à la F.O.L des Vosges (Fédération des Œuvres Laïques des Vosges) – Vacances Pour Tous, l'organisation d'un séjour à la neige, du 1^{er} au 8 mars 2014, à St Maurice sur Moselle, pour un groupe de 7 jeunes âgés de 12 à 17 ans, et ce, moyennant la somme de 2 520 €.

25°) Le 21 février 2014, de mettre à la disposition de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa région, des salles de la Maison des Arts et de la Vie Associative, pour une durée de 12 ans, à compter du 25 février 2014, et ce, à titre gracieux.

26°) Le 24 février et 5 mars 2014, dans le cadre de la manifestation « Middelkerke à Epernay » de confier à :

-l'agence « Karakoil Production », l'organisation d'un concert, avec le groupe « Maltavern » place Hugues-Plomb, le 6 juin 2014 à 20 H 30, et ce, moyennant la somme de 1680 € T.T.C.

-l'association « NATCHEZ », l'organisation d'un concert avec le groupe « NATCHEZ », place Hugues-Plomb, le 7 juin 2014, à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 750 €.

27°) Le 25 février 2014, de conclure un marché pour l'acquisition de livres non scolaires, documents sonores non musicaux, CD et DVD pour les médiathèques de la Ville d'Epernay avec les entreprises suivantes :

-lot n°3 : « Livres plastifiés et équipés » - société RENOV'LIVRES, et ce, moyennant la somme estimée de 5 852,84 € H.T.

-lot n°5 : « CD musicaux et documents sonores non musicaux » - société GAM-ANNECY, et ce, moyennant la somme estimée de 12 541,81 € H.T.

-lot n°6 : « DVD » - société COLACO, et ce, moyennant la somme estimée de 7 734,11 € H.T.

28°) Le 25 février, 21 mars 2014, de désaffecter des propriétés communales et de céder à :

- la société COLLARD et Fils, un coupe-bordure de marque Tanaka acquis en 2002, et ce, pour un montant net de 15 €.

- Mme BARTHE, un miroir de 1,40 m X 2 m, d'une salle de danse de la Maison des Associations, et ce, moyennant la somme de 50 €.

29°) Le 25 février 2014, d'organiser avec le Salon Orange une exposition en mettant des œuvres d'artistes adhérents de l'association à la disposition de la médiathèque centre-ville, du 9 au 29 mars 2014, et ce, à titre gracieux.

30°) Le 6 mars 2014, de conclure un avenant n° 2 au lot n° 1 « Nettoyage des locaux » dans divers bâtiments communaux avec l'entreprise TFN PROPLETE EST, et ce, moyennant la somme de 70 007,42 € T.T.C.

31°) Le 13 mars 2014, de conclure un marché pour la fourniture de produits et prestations de marquage routier avec le groupement d'entreprises S.A.S AXIMUM, et ce, moyennant la somme de 58 800 € T.T.C. par an. Celui-ci peut être reconduit par périodes successives d'un an, pour une durée maximum de 3 ans.

32°) Le 17 mars 2014, de conclure les avenants n° 1 aux lots n° 1 et n° 2 du marché relatif à la reprise de concessions funéraires en état d'abandon ou non renouvelées avec l'entreprise GEST CIM pour les montants ci-après :

-Lot n° 1 : « Démolition de monuments avec ou sans semelle », et ce, moyennant une plus-value d'un montant de 2 800 € H.T

-Lot n° 2 : « Exhumations, fourniture de reliquaires et transferts », et ce, moyennant une moins value d'un montant de 3 000 € H.T.

33°) Le 17 mars 2014, de consentir à Mme VAN PUYENBROCK et M. LAGAUDE une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire un logement de type III sis au 2^{ème} étage, 16 rue de la Chaude Ruelle, du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, et ce, moyennant une redevance mensuelle d'un montant de 420 €.

34°) Le 17 mars 2014, de mettre à la disposition du « Centre Communal d'Action Sociale », dans les locaux de la Maison des Parents et de l'Enfant, un local de 60 m², à destination des tout petits, et ce, à titre gracieux. Cette convention a pris effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2014. Elle se renouvellera par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2015 dans la limite de trois fois jusqu'au 31 décembre 2017.

35°) Le 17 mars 2014, de consentir à M. BACLE et Mme STEINER une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire un logement de type IV au 2^{ème} étage, situé 2, rue d'Anjou, du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, et ce, moyennant une redevance mensuelle de 523,61 €.

36°) Le 20 mars 2014, de mettre à la disposition de l'association des « Jardins partagés de Bernon » des locaux et un terrain clos, situé le long de la rue du Parc à Epernay, d'une superficie de 1000 m², comprenant quatre parcelles cultivables et un verger planté, et ce, moyennant la somme de 91,50 € par an. Cette convention se renouvellera tacitement à compter du 1^{er} janvier 2015, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

37°) Le 20 mars 2014, de confier au Collectif Artistique Eutectic, d'organiser une représentation du spectacle de conte « Histoires tombées du lit », à la médiathèque centre ville, le 12 avril 2014 à 10 H 30, et ce, moyennant la somme de 431 € T.T.C.

38°) Le 20 mars 2014, de confier à Françoise Bobe, d'organiser une représentation du spectacle « Grandes frousses et petites frayeurs », à la médiathèque centre ville, le 23 avril 2014 à 15 H 00, et ce, moyennant la somme de 490 € T.T.C.

39°) Le 21 mars 2014, de consentir à LA POSTE, une convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel pour la mise à disposition de locaux commerciaux sis 21, 23 et 25 avenue de Middelkerke à Epernay, formant les lots 133, 134 et 137 pour une superficie totale de 106 m², et ce, moyennant la somme 601,84 €, calculée au prorata temporis d'occupation. Cette convention est consentie du 1^{er} avril 2014 au 30 septembre 2014.

40°) Le 21 mars 2014, de consentir à Mme DELACROIX une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III au 3^{ème} étage droit, situé 1, boulevard du Cubry, du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015, et ce, moyennant la somme de 386,66 €.

41°) Le 21 mars 2014, de mettre à la disposition du « Comité de quartier La Goësse Sud Ouest », les locaux « Jacques-Hoyon » au rez-de-chaussée du 13, rue du Docteur Calmette, et ce, à titre gracieux. Cette convention a pris effet à compter de sa signature

pour se terminer le 31 décembre 2014. Elle se renouvellera tacitement à compter du 1^{er} janvier 2015, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

42°) Le 27 mars 2014, de conclure un marché pour la création, conception et mise en œuvre d'un son et lumière – vidéo-mapping sur la façade du Château Perrier pour « Les Nuits de l'Avenue de Champagne », avec la société SPECTACULAIRES, et ce, moyennant la somme de 140 800, 00 € T.T.C.

43°) Le 27 mars 2014, de mettre à la disposition de la directrice de l'Ecole Maternelle LOUISE DE SAVOIE, la cour, le hall et les toilettes, le 13 avril 2014 de 8 H 00 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

44°) Le 1^{er} avril 2014, dans le cadre des activités extrascolaires et notamment le Passeport Vacances, de confier à la société PV-CP Distribution, la réservation de 18 entrées au parc l'Aquamondo Center Parcs Domaine du Lac d'Ailette avec sac « Déjeuner », en juillet et août, et ce, moyennant la somme de 1 094,10 €.

45°) Le 1^{er} avril 2014, de confier à l'association « Lire et Faire Lire », l'organisation d'une exposition des œuvres des élèves des écoles, à la Maison Pour Tous, du 12 mai au 4 juin 2014, et ce, à titre gracieux.

46°) Le 2 avril 2014, de mettre à la disposition de l'Association Arabesque d'Epernay, le gymnase de l'école élémentaire Jean JAURES, du 2 avril au 30 juin 2014, et ce, à titre gracieux.

47°) Le 2 avril 2014, de mettre à la disposition du LIONS CLUB D'Epernay et LIONS CLUB Epernay Val Champagne, la grande salle, le foyer, l'espace jeunes, la cuisine, le Hall des tables et des chaises du Palais des Fêtes, la salle omnisports du Hall des Sports Pierre Gaspard, et les salles 4, 5 et 6, ainsi que la salle de travail du pôle administration de la Maison des Arts et de la Vie Associative et enfin la régie-son, du 11 avril 2014 à 8 H 30 au 13 avril 2014 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 2 860,34 €.

48°) Le 3 avril 2014, de mettre à la disposition de l'Hôpital Auban-Moët, des installations sportives, au vu de l'organisation d'activités sportives au profit de patients, à compter du 3 avril au 6 juillet 2014, et ce, à titre gracieux.

49°) Les 14, 16, 20, 23,24, 27, 29 janvier, 3, 5, 10, 11, 21, 24 février, 6, 20, 21 mars 2014 de mettre :

-la salle du satellite de restauration de l'école Elémentaire Bachelin à la disposition de :

-M. Franck LEROY, le 20 février 2014 de 19 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

-M.Marc LEFEVRE le 6 mars 2014 de 19 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M.Jérémie THEVENIN le 11 mars 2014 de 18 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

-la salle du satellite de restauration de l'école Elémentaire Chaude Ruelle, à la disposition de :

-M. Franck LEROY, le 18 février 2014 de 18 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

-M. Jean-Paul ANGERS, le 19 février 2014 de 19 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

-M. Jérémie THEVENIN, le 4 mars 2014 de 18 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

-M. Marc LEFEVRE, le 14 mars 2014 de 19 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la C.C.E.P.C, le 9 avril 2014 de 8 H 00 à 13 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Jean-Jacques ROUSSEAU de l'école élémentaire Marx Dormoy, à la disposition de :

-M. Franck LEROY, le 30 janvier 2014 de 18 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

-M. Jérémie THEVENIN, le 11 février 2014 de 18 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

-M. Marc LEFEVRE, le 7 mars 2014 de 19 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-des locaux de l'école maternelle crayère, à la disposition de :

-Centre d'Entraînement aux Méthodes Actives (CEMEA), 3 salles du 2^{ème} étage, les sanitaires, 2 salles de restauration au rez-de-chaussée, un office de restauration, cours et préaux, du 23 février au 28 février 2014 de 7 H 30 à 19 H 30, et ce, à titre gracieux.

-la salle polyvalente de l'école élémentaire Belle Noue, à la disposition de :

-M. Franck LEROY, le 13 février 2014 de 18 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

-M. Marc LEFEVRE, le 12 mars 2014 de 19 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-des bureaux de permanence de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-M. Daniel LEMAIRE, le 1^{er} lundi de chaque mois de 17 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-Mme POITTEVIN, représentant Le Pôle Emploi, le 10 et 11 février 2014 de 8 H 30 à 12 H 30, et ce, à titre gracieux.

-Mme BOURDELET, représentant la Mutualité Sociale Agricole, les 17 mars et 5 mai 2014 de 14 H 00 à 16 H 45, pour le groupe « projets des aidants » et, les 7 février, 14 mars, 11 avril, 16 mai et 13 juin 2014 de 14 H 00 à 16 H 45, pour le groupe de « parole des aidants », et ce, à titre gracieux.

-Mme MELI, représentant la Mission Locale, le 12 février 2014 de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, le 31 mars 2014, le 1^{er} et 2 avril 2014 de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-Mme LOISEAUX, du 31 janvier à 17 H 00 au 3 février 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Mme RAULET, du 14 février à 17 H 00 au 17 février 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Mme NAULOT, du 21 mars à 17 H 00 au 24 mars 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Le Cochonnet Sparnacien, du 21 février à 17 H 00 au 24 février 2014 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme MANSUY, du 28 mars à 17 H 00 au 31 mars 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Mme CHARPENTIER, du 4 avril à 17 H 00 au 7 avril 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-M. DECARRIER, du 9 mai à 17 H 00 au 12 mai 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Mme ACHAHBAR, du 25 avril à 17 H 00 au 28 avril 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Mme LEJEUNE, du 23 mai à 17 H 00 au 26 mai 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Mme LECERF, du 16 mai à 17 H 00 au 19 mai 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-Le Club de Prévention, le 16 janvier 2014 de 13 H 00 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. GENTILS, du 24 janvier à 18 H 00 au 27 janvier 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-Le Secours Populaire, du 31 janvier à 18 H 00 au 3 février 2014 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme RANOE, du 7 mars à 18 H 00 au 10 mars 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 348 €.

-Le Mouvement Républicain et Citoyen, le 25 février 2014, de 18 H 30 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

-L'Etoile Sparnacienne, du 28 février à 18 H 00 au 3 mars 2014 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. LEFEVRE, le 19 mars 2014, de 19 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. LOYAUX, le 11 mars 2014, de 18 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

-M. ANGERS, le 26 février 2014, de 19 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Football Club des Turcs d'Epernay, du 14 février à 18 H 00 au 17 février 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 348 €.

-Mme SAADALLAH – OZASLAN, du 21 février à 18 H 00 au 24 février 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 348 €.

-L'APE Vignes Blanches et Saintonge, du 4 avril à 18 H 00 au 7 avril 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-Pôle emploi, le 1^{er} avril 2014, de 8 H 30 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-L'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 18 avril à 18 H 00 au 22 avril 2014 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Le Sporting Club d'Epernay, du 25 avril à 18 H 00 au 18 avril 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-M. HANCER SENOL, du 11 avril à 18 H 00 au 14 avril 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-L'Union locale C.G.T, le 7 avril 2014 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

-L'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 9 mai à 18 H 00 au 12 mai 2014 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Le Club de Prévention, le 15 avril 2014 de 17 H 00 à 22 H 30, et ce, à titre gracieux.

-Football Club des Turcs d'Epernay, du 2 mai à 18 H 00 au 5 mai 2014 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. LEGUEN, du 16 mai à 18 H 00 au 19 mai 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-L'AVF, les 14 avril, 12 et 19 mai, 2 juin 2014 de 16 H 00 à 18 H 00, le 10 juin 2014 de 14 H 00 à 18 H 00, et le 11 juin 2014, et ce, à titre gracieux.

-la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-Mme LUMIERE, du 24 janvier à 17 H 45 au 27 janvier 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 euros.

-Mme GOUVENAUX, du 31 janvier à 17 H 45 au 3 février 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-La Régie Sparnacienne, le 31 janvier 2014 de 13 H 30 à 16 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme NAWROT, du 14 février 2014 à 17 H 45 au 17 février 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-M. HOREAUX, du 21 mars 2014 à 17 H 45 au 24 mars 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-M. LOYAUX, le 4 février 2014 de 18 H 00 à 20 H 30, et ce, à titre gracieux.

-M. ANGERS, le 11 février 2014 de 19 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. LABROCHE, du 4 avril à 17 H 45 au 7 avril 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-Mme ISAAC, du 11 avril à 17 H 45 au 14 avril 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-Mme PERCHAT, du 9 mai à 17 H 45 au 12 mai 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-L'Académie du Dragon Blanc, du 16 mai à 17 H 45 au 19 mai 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-le bureau de la PMI de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-L'association « Savoirs pour réussir », du 4 février au 28 mai 2014 les mercredis de 10 H 00 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Belle Noue, à la disposition de :

-L'A.I.M.A.A, du 14 mars à 17 H 00 au 17 mars 2014 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. ANGERS, le 11 mars 2014, de 19 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. LEFEVRE, le 12 mars 2014, de 19 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. PREVOST, du 4 avril à 17 H 00 au 7 avril 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Mme HUSSON BOUCHU, du 18 avril à 17 H 00 au 22 avril 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-M. DA SILVA, du 16 mai à 17 H 00 au 19 mai 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-les locaux « Jacques-HOYON », à la disposition de :

-Sporting Club des Portugais, à compter du 26 février 2014 au 31 décembre 2014. Elle se renouvellera tacitement à compter du 1^{er} janvier 2015, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2017, et ce, à titre gracieux.

-les salles de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

-L'Association Musulmane AHMADIYYA France, la salle de conférence, le 11 mai 2014, de 15 H 00 à 18 H 45, et ce, à titre gracieux.

-L'Association Epernay Jumelages, les salles 5 et 6, le 6 avril 2014, de 10 H 30 à 12 H 30, et ce, à titre gracieux.

50°) Les 15, 22, 28, janvier, 3, 6, 12, 20 février, et 5, 25, 27 mars 2014, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 5324 à 5325, 5365 à 5366, 5383 à 5384, 5394 à 5398, 5412, 5419 à 5420, 5427, 5443 à 5447, 5479 à 5485, 5489 à 5491, 5506 à 5508, 5510 et 5511 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-41

39-TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le nouveau barème d'aides aux temps libres 2014 de la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu les conventions prestation de service accueil collectif de mineurs signées avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu la participation financière pratiquée par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale de la Mutualité Sociale Agricole,

Considérant la nécessité d'ajuster les tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant les tableaux ci-dessous :

Pour les 2/6 ans (ACM Maternels des centres sociaux et culturels et service Education) :

Catégories		Journée avec repas	½ journée sans repas
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 368 euros	2,05 €	1,00 €
	De 369 à 426 euros	2,15 €	1,05 €
	De 427 à 487 euros	2,25 €	1,10 €
	De 488 à 581 euros	2,75 €	1,35 €
	De 582 à 659 euros	3,25 €	1,60 €
	Plus de 659	8,65 €	4,30 €
	De 660 à 814 euros (5 enfants et plus)	3,25 €	1,60 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA		8,65 €	4,30 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA (bons MSA déduits)		3,15 €	1,55 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		22,00 €	11,00 €

Pour les 6/13 ans (ACM Élémentaires des centres sociaux et culturels, du service Education et Base de Loisirs organisée par le service Jeunesse) :

Catégories		Journée avec repas	½ journée sans repas
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 368 euros	1,55 €	0,75 €
	De 369 à 426 euros	1,65 €	0,80 €
	De 427 à 487 euros	1,75 €	0,85 €
	De 488 à 581 euros	2,25 €	1,10 €
	De 582 à 659 euros	2,75 €	1,35 €
	Plus de 659	7,45 €	3,70 €
	De 660 à 814 euros (5 enfants et plus)	2,75 €	1,35 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA		7,45 €	3,70 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA (bons MSA déduits)		1,95 €	0,95 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		21,40 €	10,70 €

Pour les adolescents (Passeport Vacances 12/16 ans) :

		Semaine
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 361 € et après déduction des bons CAF	3,80 €
	De 362 à 418 € et après déduction des bons CAF	4,00 €
	De 419 à 477 € et après déduction des bons CAF	4,30 €
	De 478 à 570 € et après déduction des bons CAF	5,55 €
	De 571 à 646 € et après déduction des bons CAF	6,80 €
	De 647 € à 798 € pour les familles de 5 enfants et plus déduction des bons CAF	6,80 €
	+ de 646 € sans les bons CAF	18,60 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA		18,60 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA (bons déduits)		4,10 €

DIT que la recette sera imputée sur les comptes HCL 845/524/7066 FHOP, MPT ACM/524/7066/MPT, 2 EC 235/64/7066/EDUC/ 2-6 ans, 2 EC 235/64/7066/EDUC/ 7-13 ans, 7066 MPT 524 MPT ADOS, 7066 HAD 847 FHOP et 70632 20 2ED 240 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 8 avril 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, , M. Benoît MOITTIE 1er Adjoint à partir du rapport 6, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, , Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT à partir du rapport 3 et Marie-Claire BILBOR, MM. Rémi GRAND, Damien GODIET et Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET et Christine MAZY, M. Joachim VERDIER, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance et Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE représenté par Franck LEROY jusqu'au rapport 5

Délibération n° 14-42

**40-TARIFS DES SEJOURS PROPOSES PAR LE SERVICE
EDUCATION JEUNESSE**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande exprimée par les jeunes et les familles de mettre en place des séjours variés,

Considérant la demande des jeunes et des familles d'organiser des séjours à destination des enfants de 6 à 9 ans et des adolescents,

Considérant la nécessité de fixer les nouveaux tarifs de ces séjours en tenant compte de l'inflation,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant le tableau ci-dessous,

Séjours (printemps 2014 à printemps 2015)		Tarifs
Eté 6/9 ans	Epernay	203,30
	Extérieur	646,40
Hiver Jeunes	Epernay	319,00
	Extérieur	627,60

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 70632 20 2ED 240 pour les séjours jeunes et 7066 64 2ED 234 5/8 ans pour le séjour à destination des enfants de 6 à 9 ans.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 18 avril 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.